



COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action, 263 rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex
SNEIP CGT, 263 rue de Paris, case 544, 93515 Montreuil cedex

Contacts :

CGT Educ'action - Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83
SNEIP-CGT - Serge Vallet - 06 06 48 61 85



Une charte de la laïcité pour quoi faire ?

Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a présenté en grande pompe, lundi 9 septembre 2013, une charte de la laïcité.

Jeudi 12 septembre 2013, une circulaire a été publiée précisant, entre autres, que cette charte doit être affichée et publiée dans les établissements scolaires et écoles publics.

Le SNEIP CGT (enseignement privé) et la CGT Educ'action (enseignement public) prennent acte de cette annonce qui va dans le sens de la défense de la laïcité. Néanmoins, nous restons très sceptiques sur l'utilité de cette charte qui s'ajoute au corpus déjà existant, d'autant que ce document est incompréhensible pour la majorité des élèves. Ainsi, dans le Préambule de la Constitution du 25 octobre 1946, on peut lire que *"la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture ; l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État"*.

Nous considérons que la laïcité mérite mieux qu'un tract apposé dans les classes.

Enfin, cette charte ne s'applique pas aux établissements scolaires et écoles privés sous contrat, en contradiction avec l'indivisibilité et légalité qui sont, nous semble-t-il, deux valeurs de la République. A l'heure des dérapages sur le mariage pour tous, de la reprise en main des évêques sur l'enseignement catholique, on ne peut que craindre que cet "oubli" » de notre ministre n'envoie le mauvais message. L'article 10 de cette charte stipule qu'*"il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité"*. Les enseignants du privé sous contrat accueillent environ 20 % de l'ensemble des élèves et sont des agents publics payés par l'État.

Nous demandons que l'ensemble des élèves en France puissent, sans contrainte, bénéficier de l'enseignement de la liberté, de l'égalité, de la fraternité... et de la laïcité. Nous demandons à ce que ces sujets ne soient pas traités de manières caricaturales et à des fins politiciennes.

Montreuil, le 13 septembre 2013

